



Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 654-2021

Règlement – 654-2021 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des factures payées à la MRC de Rouville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Robert.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 4 mai 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 654-2021 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement des factures payées à la MRC de Rouville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Robert.

QUE le règlement numéro 654-2021 sera officiellement en vigueur ce 5 mai 2021;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce cinquième jour du mois de mai deux mille vingt et un.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier